

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 26 MAI 2009

À une assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson, tenue le 26 mai 2009, à 20 heures en la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents :

M^{me} la conseillère : P. Lorraine St.James Lapalme

MM. les conseillers : Stéphane Perreault
Paul Jones
Renald Corriveau
Gilles Meloche
Jean-Yves De Grace

formant quorum sous la présidence du maire M. Georges Gagné

Sont également présents : M. Stéphane De Serre, directeur général
M^{me} Nicole Lafontaine, greffière

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 26 mai 2009.
2. Adoption des procès-verbaux
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mai 2009.
3. Période d'intervention des membres du conseil municipal
4. Affaires des membres du Conseil
 - 4.1 Nomination d'un maire suppléant ;
 - 4.2 Aide financière Ville de Châteauguay ;
 - 4.3 Aide financière Ville de La Prairie.
5. Règlements
 - 5.1 Avis de motion
 - 5.2 Adoption de projet de règlement
 - 5.3 Adoption de règlement
6. Affaires courantes
 - 6.1 Communications

- 6.2 Direction générale
 - 6.2.1 Entente de travail M. Lambert ;
 - 6.2.2 Rapport gestion du personnel.
- 6.3 Greffe
 - 6.3.1 Autorisation de signature – Entente déléguant l'application du règlement, volet industriel à la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie ;
 - 6.3.2 Honoraire pour services professionnels rendus par Bélanger Sauv , avocats – Dossier g n ral.
- 6.4 Loisirs, culture et vie communautaire
- 6.5 Ressources humaines
 - 6.5.1 Embauche d'une adjointe administrative surnum raire ;
 - 6.5.2 Embauche personnel camp de jour.
- 6.6 Travaux publics
 - 6.6.1 Attribution de contrat   Les entreprises Robert Lefebvre inc. pour l'entretien des terrains vacants et foss s – Ann e 2009   2013 ;
 - 6.6.2 Entretien des am nagements paysagers, ann e 2009.
- 6.7 Tr sorerie
 - 6.7.1 Acceptation de la liste n  1 des comptes   payer de mai 2009 ;
 - 6.7.2 Autoriser signature de l'entente taxation mati res recyclables pour les immeubles de M.C. Godin (6 unit s de 12 logements).
- 6.8 Urbanisme
 - 6.8.1 Demande de d rogation mineure n  2009-00003 – 21, boulevard Georges-Gagn  / lot 3 131 326.
- 7. Affaires nouvelles
- 8. D p t de documents
 - 8.1 Proc s-verbal de la s ance du 8 avril de la R gie intermunicipale de police Roussillon ;
 - 8.2 Proc s-verbal de la s ance du 16 avril 2009 de la R gie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie ;

8.3 Procès-verbal de la séance du 21 avril 2009 du Conseil intermunicipal de Transport Roussillon ;

8.4 Procès-verbal de la séance du 20 mai 2009 du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Delson.

9. Correspondance

9.1 Résolution n° 2009-141-T concernant la planification du territoire – SAR : Suivi des demandes de prolongation de délais pour se conformer / MRC de Roussillon.

10. Période de questions

11. Levée de la séance

RÉS. 188-09 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 189-09 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2009

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2009 a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu :

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2009, tel que rédigé.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 190-09 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Il est résolu :

QUE monsieur Gilles Meloche soit nommé maire suppléant, pour la période du 1^{er} juin 2009 jusqu'à la date d'assermentation du maire élu suite à l'élection générale du 1^{er} novembre 2009, pour remplacer monsieur le maire Georges Gagné lors d'absence ou lorsqu'il est empêché de remplir les devoirs de sa charge. Autorisation lui est transmise de signer les chèques, billets d'emprunt bancaire, etc. avec le trésorier ou autres documents d'importance avec la greffière en l'absence du maire.

QUE monsieur Gilles Meloche soit également désigné comme substitut du maire à la Municipalité Régionale de Comté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 191-09 AIDE FINANCIÈRE POUR LEVÉE DE FONDS VILLE DE CHÂTEAUGUAY

CONSIDÉRANT que la Ville de Châteauguay organise un tournoi de golf le 18 juin 2009 pour amasser des fonds qui sont versés à deux organismes, soit la *Société Saint-Vincent-de-Paul* et la *Banque de nourriture de Châteauguay*, qui viennent en aide aux familles dans le besoin.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu :

QUE le conseil municipal autorise une aide financière pour levée de fonds à la Ville de Châteauguay par le biais d'un don d'une somme de 250 \$, versé à la *Banque de nourriture de Châteauguay* qui vient en aide aux familles dans le besoin.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit prélevé à même le poste budgétaire n° 02-110-00-310.

QUE le certificat du trésorier attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense porte le n° 2009-05-096.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 192-09 AIDE FINANCIÈRE POUR LEVÉE DE FONDS VILLE DE LA PRAIRIE

CONSIDÉRANT que la Ville de La Prairie organise un tournoi de golf le 11 juin 2009 au Club de golf Napierville ;

CONSIDÉRANT que ce tournoi de golf est parrainé par la Fondation Guy Dupré et que les fonds amassés permettront de financer des projets des organismes communautaires tels que la Maison des aîné(e)s, la Maison des Jeunes, la Fondation Jean de la Mennais et autres organismes communautaires.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu :

QUE le conseil municipal autorise une aide financière pour levée de fonds à la Ville de La Prairie par la commandite d'un trou de golf pour une somme de 250 \$, au tournoi de golf de la Ville de La Prairie le 11 juin 2009 dans le cadre d'une levée de fonds servant à financer les projets de plusieurs organismes communautaires.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit prélevé à même le poste budgétaire n° 02-110-00-310.

QUE le certificat du trésorier attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense porte le n° 2009-05-097.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 193-09

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE ENTRE LA VILLE DE DELSON ET M. CHARLES LAMBERT – MANDAT DE PRÉSIDENT D'ÉLECTION

CONSIDÉRANT que la Commission municipale du Québec a le 4 mai 2009, rendue une décision à l'effet de nommer M. Charles Lambert, président d'élection pour l'élection générale du 1^{er} novembre 2009 qui doit se dérouler à Delson ;

CONSIDÉRANT que suite à cette nomination, les parties en sont venues à une entente;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser la conclusion de cette entente, de même que sa signature.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu :

QUE le conseil municipal approuve les termes et conditions de l'entente à intervenir entre M. Charles Lambert et la Ville de Delson concernant la présidence de l'élection qui doit se dérouler le 1^{er} novembre 2009.

QUE M. Stéphane De Serre, directeur général et M^{me} Nicole Lafontaine, greffière, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Delson l'entente faisant l'objet des présentes.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit prélevé à même le poste budgétaire n° 02-140-00-419.

QUE le certificat du trésorier attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense porte le n° 2009-05-103.

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 194-09

FIN DE L'EMPLOI DE M^{ME} ANNIE BOIVIN, ADJOINTE ADMINISTRATIVE POLYVALENTE

CONSIDÉRANT que M^{me} Annie Boivin a été embauchée à titre d'adjointe de direction contractuelle en novembre 2007;

CONSIDÉRANT que le 4 décembre 2008, M^{me} Annie Boivin s'est vu offrir un poste d'adjointe administrative polyvalente syndiquée;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de diverses rencontres avec ses supérieurs, il s'est avéré que l'employée ne correspond pas au profil requis pour occuper le poste d'adjointe administrative polyvalente syndiquée;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Delson mette fin à l'emploi de M^{me} Annie Boivin embauchée à titre d'adjointe administrative polyvalente, effectif au 27 mai 2009.

QU'une indemnité de six semaines de salaire lui soit versée.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit prélevé à même le poste budgétaire 02-135-00-141.

QUE le certificat du trésorier attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense porte le n° 2009-05-103.

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 195-09

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DÉLÉGUANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT, VOLET INDUSTRIEL À LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE

CONSIDÉRANT que la section IX du chapitre III de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal* confère à la Communauté la compétence en matière d'assainissement des eaux sur le territoire de la Communauté;

CONSIDÉRANT que la Communauté a procédé à la préparation d'un règlement portant sur l'assainissement des eaux usées sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT que ce règlement aura application d'office dans toutes les villes situées sur le territoire, dont la Ville de Delson;

CONSIDÉRANT que la Communauté Métropolitaine de Montréal demande aux municipalités de signer une convention en vertu de laquelle les obligations découlant de l'application du règlement reviendraient à la municipalité et non à la Communauté.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu :

QUE le conseil approuve les termes et conditions de l'entente à intervenir avec la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie relativement à l'application du règlement de la Communauté Métropolitaine de Montréal sur l'assainissement des eaux quant au volet industriel.

QUE le maire, monsieur Georges Gagné, ou en cas d'empêchement d'agir le maire suppléant et la greffière, madame Nicole Lafontaine, ou en cas d'empêchement d'agir la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 196-09

HONORAIRES POUR SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS PAR BÉLANGER SAUVÉ, AVOCATS - DOSSIER GÉNÉRAL

Il est résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des honoraires de 3 828,46 \$, taxes incluses, à *Bélangier Sauvé, avocats*, pour services professionnels rendus dans le dossier général, pour la période du 1^{er} mars 2009 au 30 avril 2009.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit prélevé à même le poste budgétaire n° 02-130-00-412.

QUE le certificat du trésorier attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense porte le n° 2009-05-098.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 197-09 EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE SURNUMÉRAIRE

CONSIDÉRANT qu'afin de répondre aux besoins de surcroît de travail ou de remplacement lors d'absences prévisibles ou imprévisibles des adjointes régulières, nous devons procéder à l'embauche d'une adjointe administrative surnuméraire pour une période indéterminée et/ou selon les besoins;

CONSIDÉRANT qu'après une sélection effectuée par M^{me} Alexandra Rouillard, conseillère en ressources humaines, avec consultation de M^{me} Sylvie Huot, responsable des communications, la candidate retenue à titre d'adjointe administrative surnuméraire est M^{me} Denise Bouthillier.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de M^{me} Denise Bouthillier à titre d'adjointe administrative surnuméraire pour pallier aux besoins des différents services de la Ville pour une période indéterminée et selon les besoins à un taux horaire de 17,11 \$ et ce, aux conditions prévues à la convention collective des employées cols blancs en vigueur, sur un horaire variable pouvant aller jusqu'à 35 heures par semaine.

QUE la date d'entrée en fonction de M^{me} Denise Bouthillier est prévue pour le 8 juin 2009.

QUE par la suite, son nom soit ajouté à la banque d'adjointes surnuméraires appelées à intervenir lors de surcroît de travail ou pour effectuer les remplacements lors d'absences prévisibles ou imprévisibles des adjointes régulières.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit prélevé à même le poste budgétaire 02-180-00-147.

QUE le certificat du trésorier attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense porte le n° 2009-05-100.

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 198-09 EMBAUCHE PERSONNEL CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'embaucher des moniteurs / monitrices pour couvrir les besoins pour l'ouverture du camp de jour;

CONSIDÉRANT que les entrevues de sélection ont eu lieu le 29 mars 2009 par le comité de sélection formé de la coordonnatrice du camp de jour 2009, les quatre moniteurs en chef 2009 et la responsable du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE, Il est résolu :

QUE le conseil municipal approuve l'embauche de M^{me} Sabrina Desbois pour une période de plus ou moins 10 semaines s'échelonnant du 29 juin au 21 août 2009 (8 semaines d'activités du camp de jour), à un taux horaire de 9,75 \$, à raison de 30 à 40 heures par semaine.

QUE la candidate retenue participera également au cours de Premiers soins et RCR, à la rencontre des parents, aux rencontres de planification et aux journées de formation en animation qui se tiendront principalement au cours des mois de mai et juin 2009.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit prélevé à même le poste budgétaire 02-762-00-148.

QUE le certificat du trésorier attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense porte le n° 2009-05-101.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 199-09

ATTRIBUTION DE CONTRAT À LES ENTREPRISES ROBERT LEFEBVRE INC. POUR L'ENTRETIEN DES TERRAINS VACANTS ET FOSSÉS – ANNÉES 2009 À 2013

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'entretien des terrains vacants et fossés pour les années 2009 à 2013 inclusivement;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions et que le résultat se détaille comme suit :

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)	Taux unitaire / Terrains de 5 000 m ² et moins	Taux unitaire / Terrains de 5 000 m ² et plus
Entreprises Robert Lefebvre inc.	43 456,87 \$	0,12 \$ / m ²	0,07 \$ / m ²
M. Daniel Vinet	49 886,81 \$	0,09 \$ / m ²	0,03 \$ / m ²
Entreprises Joël Nadeau	N'a pas soumissionné		

CONSIDÉRANT que le moins-disant, soit Entreprises Robert Lefebvre inc., a déposé une soumission conforme au document de soumission.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu :

QUE le conseil municipal attribue par adjudication le contrat à Entreprises Robert Lefebvre inc. pour l'entretien des terrains vacants et fossés pour les années 2009 à 2013, pour une somme de 43 456,87 \$, taxes incluses, ainsi que des taux unitaires pour l'ajout de terrains à entretenir de 0,12 \$/m² pour les terrains de 5 000 mètres carrés et moins et de 0,07 \$/m² pour les terrains de 5 000 mètres carrés et plus.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit prélevé à même les postes budgétaires n° 02-320-00-523 et 02-320-00-530.

QUE le certificat du trésorier attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense porte le n° 2009-05-099.

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 200-09 ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS, ANNÉE 2009

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'entretien des aménagements paysagers pour l'année 2009;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions et que le résultat se détaille comme suit :

Soumissionnaire	Montant Taxes incluses
Paysagiste D.L.R. inc.	37 813,13 \$
Yan et Phil Paysagement Excavation	N'a pas soumissionné
Topping Design	N'a pas soumissionné

CONSIDÉRANT que le seul soumissionnaire, soit Paysagiste D.L.R. inc., a déposé une soumission conforme au document de soumission.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu :

QUE le conseil municipal attribue par adjudication le contrat à Paysagiste D.L.R. inc. pour l'entretien des aménagements paysagers pour l'année 2009, pour une somme de 37 813,13 \$, taxes incluses.

QUE le conseil municipal autorise le transfert d'une somme de 36 140 \$ des postes budgétaires n° 02-320-00-146 et 02-755-00-644 au poste budgétaire n° 02-635-00-699.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit ensuite prélevé à même le poste budgétaire n° 02-635-00-699.

QUE le certificat du trésorier attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense porte le n° 2009-05-102.

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 201-09 ACCEPTATION DE LA LISTE N° 1 DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MAI 2009

CONSIDÉRANT que le trésorier a présenté un document détaillant la liste des factures pour le mois de mai 2009, laquelle est datée du 21 mai 2009.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu :

QUE le conseil municipal approuve, telle qu'elle est présentée, la liste n° 1 des comptes à payer pour le mois de mai 2009, totalisant la somme de 73 578,44 \$.

QUE le trésorier de la Ville soit autorisé à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

QUE le certificat du trésorier attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense porte le n° 2009-05-095.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 202-09 AUTORISER SIGNATURE DE LA TRANSACTION ET QUITTANCE ENTRE M.C. GODIN INC. ET VILLE DE DELSON

CONSIDÉRANT que la Ville a implanté un programme de distribution de bacs de récupération des matières recyclables pour le secteur résidentiel à l'automne 2005 ;

CONSIDÉRANT que M.C. Godin inc possède les immeubles multifamiliaux situés aux 100, 200, 300 et 400 de la Rivière (matricule 0129-90-0573) ;

CONSIDÉRANT que les bacs de récupération n'ont pas été utilisés par le propriétaire et que ce dernier a conclu un contrat de récupération des matières recyclables avec la firme E.D.B. et que les parties sont satisfaites du service ;

CONSIDÉRANT qu'une compensation annuelle a été imposée par la Ville au propriétaire pour le service de récupération des matières recyclables depuis l'exercice financier 2006 ;

CONSIDÉRANT que les parties ont convenu que le propriétaire assumerait cette compensation uniquement pour l'exercice financier 2006 ;

CONSIDÉRANT qu'il a lieu pour les parties de convenir d'une transaction et quittance à ce sujet.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu :

QUE le conseil approuve les termes et conditions de la transaction et quittance à intervenir entre M.C. Godin inc. et la Ville de Delson relativement à la taxation pour la collecte des matières recyclables pour les années 2006, 2007 et 2008.

QUE le directeur général M. Stéphane De Serre et le trésorier M. Michel Barbeau, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite transaction et quittance.

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 203-09 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2009-00003 –
21, BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ / LOT 3 131 326**

Le directeur général explique l'objet de la demande de dérogation mineure déposée par Fahey et associés, mandataire du propriétaire First Capital corporation pour le lot 3 131 326 - 21, boulevard Georges-Gagné.

Monsieur le maire invite par la suite les personnes intéressées à s'exprimer sur cette demande.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par Fahey et associés, mandataire du propriétaire First Capital corporation à l'égard du lot 3 131 326 , 21, boulevard Georges-Gagné;

CONSIDÉRANT que le requérant présente une demande de dérogation mineure afin de permettre l'aménagement d'une aire de stationnement à moins de 1 mètre de la ligne latérale droite, soit celle donnant sur la route 132, règlement de zonage n° 400, art. 7.3.7 f ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 25 février 2009, résolution n° 13-09, laquelle est favorable à l'acceptation de cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande de dérogation mineure présentée par Fahey et associés, mandataire du propriétaire First Capital corporation pour le lot 3 131 326 au cadastre du Québec, 21, boulevard Georges-Gagné, afin de permettre l'aménagement d'une aire de stationnement à moins de 1 mètre de la ligne latérale droite, soit celle donnant sur la route 132.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**DEPÔT DE DOCUMENTS LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DU DÉPÔT DES
DOCUMENTS SUIVANTS :**

- Procès-verbal de la séance du 8 avril 2009 de la Régie intermunicipale de police Roussillon ;
- Procès-verbal de la séance du 16 avril 2009 de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie ;
- Procès-verbal de la séance du 21 avril 2009 du Conseil intermunicipal de Transport Roussillon ;

- Procès-verbal de la séance du 20 mai 2009 du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Delson.

CORRESPONDANCE

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA CORRESPONDANCE REÇUE

- Résolution n° 2009-141-T concernant la planification du territoire – SAR : Suivi des demandes de prolongation de délais pour se conformer / MRC de Roussillon.

❖ PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

RÉS. 204-09

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 20 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Georges Gagné, maire

Nicole Lafontaine, greffière